

EL DORADO CLUB

MEMBRE DE LA FNPP

www.eldoradoclubpornichet.com

BULLETIN D'ADHESION 2026

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Profession :

Adresse dans la région :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable : Email :

Autre adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Taille polo * : M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ XXXL ☐ (pour les nouveaux adhérents).

Permis bateau * : Oui ☐ Non ☐ Préciser : Côtier ☐ Hauturier ☐

* : Cocher la case vous correspondant.

Je soussignécertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts du club et déclare m'engager à participer aux activités organisées par l'EL DORADO CLUB.

A.....le.....Signature :

Partie réservée aux capitaines

Nom du bateau :Port et ponton :

Modèle :Constructeur : Catégorie de navigation :

Longueur : Puissance du moteur : Nombre de pêcheurs acceptés (en plus du matelot) :

Immatriculation :

Demande d'autorisation de pêche du thon rouge : Oui ☐ Non ☐

Je soussigné..... m'engage à accepter les conditions d'attribution d'une bague de capture pour la pêche du thon rouge ainsi que la composition des équipages prévues dans l'article 3.08 du règlement intérieur .

A.....le.....Signature :

Adhésion adulte annuelle 2022 : 90.00€

Adhésion – 18 ans annuelle 2022 : 50.00€

Mode de paiement :

Chèque ☐ Espèces ☐ Virement ☐

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – LES MEMBRES ACTIFS

I Adhésions

1.01 Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion chaque année. Elles prendront connaissances des statuts et du règlement intérieur, et en accepteront les conditions, sans restrictions.

1.02 Pour les moins de 16 ans, ce bulletin est à remplir par les parents ou le représentant légal.

1.03 Les membres possesseurs d'un bateau s'engagent à participer aux activités et à prendre à leur bord des adhérents.

II Cotisation

1.04 Chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle lors de son inscription ; en échange sa carte fédérale FNPP sera actualisée (rajout du timbre fédéral de l'année en cours). Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Article 2 – PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB.

2.01 Chaque adhérent s'engage à participer à la vie du club.

2.02 Un programme des sorties et des concours est élaboré en début d'année.

2.03 En fonction de la météo les sorties annulées pourront être transformées en atelier.

2.04 Une permanence sera ouverte le vendredi soir de 18h30 à 20h00, dans les locaux du club.

2.05 Des ateliers se rapportant aux différentes techniques de pêche seront organisées.

2.06 Le port de la tenue du Club (T-shirt, polo, veste, coupe-vent, casquette.) est vivement conseillé lors des manifestations.

2.07 L'association fera la promotion de la pêche en mer auprès des jeunes. Une prime de 40€ sera attribuée, par le Club, au capitaine pour chaque jeune de moins de 18 ans embarqué.

Article 3 – SORTIES.

3.01 Un calendrier prévisionnel des sorties sera établi en début de saison.

3.02 Pour ces sorties programmées, un email de confirmation sera adressé à tous les adhérents 3 jours avant la date prévue ou de la date retenue en cas de report pour raison de conditions météorologiques défavorables. Les conditions d'organisation et de participation y seront précisées. Par ailleurs pour ces sorties un tirage au sort de l'équipage (3^{ème} et éventuellement 4^{ème} pêcheur) sera systématiquement mis en place.

3.03 Pour les sorties non programmées, les capitaines sont invités à déclarer, lors de la réunion du vendredi soir, leurs projets de sortie pour la semaine à venir et à former leurs équipages en privilégiant la diversification de leur composition.

3.04 L'organisation de la journée de pêche est sous l'entière responsabilité du capitaine du bateau. Les pêcheurs embarqués suivent les instructions du capitaine, et participent activement aux différentes tâches du bord (surveillance, sécurité, manœuvres, mouillage, mise à l'eau de la strouille, nettoyage du bateau, etc.). Les jeunes de moins de 18 ans non accompagnés lors d'une sortie devront être en possession d'une autorisation parentale.

3.05 La participation aux frais est fixée à 50€ par sortie. Pour les zones de pêche au-delà du Banc de Guérande la participation est fixée à 75€. Pour les autres sorties le capitaine fixe le montant des frais.

3.06 Les appâts et la strouille sont à la charge de chaque pêcheur.

3.07 Pour les challenges internes, un règlement spécifique sera élaboré. Un classement annuel sera établi et des prix récompenseront les gagnants.

3.08 Pour la pêche du thon rouge, l'attribution des bagues de capture se fera après décision du Conseil d'Administration au regard d'une participation d'au moins 50% des sorties organisées par le Club au jour du début de chaque période de pêche. Le capitaine fera sa demande de bague par mail à l'adresse du Club.

L'équipage sera constitué de membres du Club exclusivement, un seul invité - non membre d'un autre club de pêche – pourra faire partie de l'équipage pour chaque sortie.

Les capitaines et les équipages ayant capturé un poisson sur les 2 précédentes saisons ne seront pas prioritaires.

Le Conseil d'Administration pourra à tout moment demander la restitution de la bague pendant la période de pêche.

Article 4 – CHALLENGE DORADES

4.01 L'EL DORADO CLUB organisera chaque année le « Challenge Dorades » le week-end de la Pentecôte (2 jours de compétition répartis du samedi au lundi en fonction des conditions météorologiques).

Article 5 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

5.01 Chaque propriétaire de bateau s'engage à s'assurer, à respecter les règles de sécurité, à équiper son bateau selon la législation en vigueur.

5.02 Les activités du Club sont couvertes par une assurance contractée par la FNPP auprès de la MAIF.

Le Président



Le Secrétaire

